

VILLI DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230411-DEL_2023_0070-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 06 avril 2023

Délibération n° 32

L'an deux mille vingt trois, le six avril à 18 h 30, le Conseil

Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

<u>Date de la Convocation</u>: vendredi 31 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

<u>Date de publication en ligne :</u> 14/04/2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration:

Monsieur Pascal BERTRAND à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Catherine CHALAYE, Madame Celline GACON à Madame Michelle CHAUMET, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e):

Monsieur François CHATAING

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 23H40

Rédacteur : Delphine DUNIS Affaires Scolaires

Objet: Aides aux oeuvres de vacances et aux séjours à caractère pédagogique :

participation

Rapporteur: Marlène LASHERME

Depuis de nombreuses années, la ville du Puy-en-Velay accorde des aides financières pour les séjours à caractère pédagogique et les œuvres de vacances.

Ces aides sont versées en faveur des familles domiciliées sur la commune du Puy-en-Velay, pour les enfants âgés de moins de 18 ans, qui participent à des séjours organisés par des associations, établissements scolaires, centres de vacances ou à des activités organisées par les centres de loisirs.

Les montants de ces aides ont été revalorisés lors du Conseil Municip séjours à compter du 15 avril 2022.

Vous trouverez, ci-annexés, les tableaux récapitulatifs.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID: 043-214301574-20230411-DEL_2023_0070-DE

En application des délibérations du 20 janvier 2012 et du 8 avril 2022, conformément aux tableaux en pièces jointes, il convient de procéder au versement des aides aux œuvres de vacances pour un montant de 1 863,60 € (mille-huit-cent-soixante-trois euros et soixante centimes) ainsi que des aides aux séjours à caractère pédagogique pour un montant de 1 480,00 € (mille-quatre-cent-quatre-vingt euros).

Le montant global est donc de 3 343,60 € (trois-mille-trois-cent-quarante-trois euros et soixante centimes).

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 27/03/2023

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Scolaires - Enfance du 22/03/2023

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le montant des aides aux œuvres de vacances de 1 863,60 € (mille-huit-cent-

soixante-trois euros et soixante centimes) ainsi que des aides aux séjours à caractère pédagogique pour un montant de 1 480,00 € (mille-quatre-cent-quatre-vingt euros) tels qu'ils figurent aux tableaux annexés à la présente et pour un montant global de 3 343,60 € (trois-mille-trois-cent-quarante-trois euros

et soixante centimes).

- DÉCIDE que cette dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'exercice sous

l'imputation : Nature : 65748 - Chapitre : 65 - Sous fonction : 288.

VOTE: UNANIMITÉ
Pas de participation au vote: 1
Emmanuelle VIALANEIX

Signé le 6 avril 2023, Le Secrétaire de séance, LONJON Roland, Conseiller municipal. Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 06 avril 2023